



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Calcul de l'avantage en nature sur les véhicules de fonction : un impact négatif lourd pour les salariés et les entreprises

La Fédération de la distribution automobile (FEDA) alerte le gouvernement sur les conséquences négatives de la réforme fiscale de l'avantage en nature (AEN) sur les véhicules de fonction : en modifiant la base de calcul, la décision du gouvernement porte atteinte aux salariés, aux entreprises, ainsi qu'au verdissement du parc automobile.

Cette réforme fiscale introduite par l'arrêté du 25 février 2025 fait passer la base de calcul des avantages en nature de 30% à 50% du coût global annuel du véhicule pour les locations (entretien et assurance compris) et de 9% à 15% pour les véhicules achetés. Les conséquences sont catastrophiques pour tout le monde, y compris pour l'objectif de verdissement poursuivi.

Les entreprises vont subir une hausse du coût des AEN de 500 € à 2 000 € par véhicule et par an. Les salariés perdront quant à eux entre 500 € et plus de 1 500 € par an de pouvoir d'achat. Très concrètement, pour un distributeur automobile détenant une flotte de 559 véhicules, l'augmentation des charges patronales a été évaluée en année pleine à 395 000 € par an, avec une perte de pouvoir d'achat totale pour les salariés allant de 290 000 € à 390 000 € par an.

On le voit, les impacts économiques sont lourds. Ils auront inévitablement des conséquences sociales et causeront une dégradation du climat social : les salariés concernés pourraient demander à être compensés de leur perte de pouvoir d'achat ; l'impossibilité pour les entreprises de faire face à ces coûts limitera les revalorisations salariales pour l'ensemble des salariés, et pas seulement ceux disposant d'un véhicule de fonction.

Dans ces conditions, les entreprises pourraient aussi limiter l'attribution à venir de voitures de fonction, limitant ainsi par de moindres achats de véhicules neufs le renouvellement du parc automobile. En bout de chaîne, c'est donc le verdissement des flottes automobiles qui sera touché !

Face à ce contexte perdant-perdant avec tant de conséquences négatives, la FEDA demande au gouvernement de reconsidérer l'application de la mesure, en décalant notamment la date de mise en œuvre afin de donner aux entreprises une marge de manœuvre dans la gestion de leur parc automobile et mieux accompagner leurs salariés.

* * *

Contact presse : Bertrand Thorette - bthorette@feda.fr

A propos de la FEDA

La Fédération de la distribution automobile (FEDA) est l'organisation professionnelle de la filière aval de l'automobile. Elle représente depuis plus de cinquante ans les grossistes indépendants en pièces détachées. Par leur maillage du territoire et leur professionnalisme, les adhérents de la FEDA contribuent de façon déterminante à rendre la mobilité routière sûre, durable et abordable.